

EVIDENCE*(Recorded by Electronic Apparatus)*

Ottawa, Thursday, November 21, 1985

[Text]

The Standing Joint Committee on Regulations and Other Statutory Instruments met this day at 11.00 a.m.

Mr. Howard E. Crosby (Vice Chairman), in the Chair.

The Vice Chairman: We will commence the scheduled meeting of the Standing Joint Committee on Regulations and Other Statutory Instruments. This is the twentieth meeting of the standing joint committee, which, in my view, is an enormous number of meetings. If members review the agenda, they will note that the first item is a special agenda item concerning income tax regulations and the retroactivity thereof. I understand from the clerk of the committee that it would be appropriate to transfer this item to the next meeting of the committee, because officials of Revenue Canada or the Department of Finance, or both, will be in attendance at that meeting. If there is no objection, we will postpone that item until our next meeting and it will be transferred to the agenda for that meeting.

Senator Godfrey: May I make a comment? There was criticism by the joint committee, but they do not give any suggested redraft. Would counsel like to comment on that?

Mr. Francois R. Bernier (Counsel to the Committee): I believe this is one reason why Mr. Cuerrier would like to appear. I believe he will comment on the observations.

Senator Godfrey: I believe it could be dealt with just by putting in the words "only has a relieving effect" in the drafting.

The Vice Chairman: If it is agreed, we will postpone this item until the next meeting.

Hon. Members: Agreed.

The Vice Chairman: Are there any other items on the agenda that members would like to correct or change?

SOR/74-8—INDIAN OFF RESERVE AND ESKIMO HOUSING REGULATIONS

Senator Godfrey: No. Under the item Indian Off Reserve and Eskimo Housing Regulations, I have "reply satisfactory" with a little question mark. Perhaps there should be a brief explanation from counsel.

Mr. Bernier: Obviously time has a way of taking care of some problems. The committee's objections to these regulations were conveyed to the department in 1975. Ten years later the program has been put to bed. So obviously, in one way, it is satisfactory. There is nothing to be done.

The Vice Chairman: What pervades that item seems to be negotiations with members of interested groups, and they got sidetracked on that basis. So does that dispose of that item?

Hon. Members: Agreed.

TÉMOIGNAGES*(Enregistrement électronique)*

Ottawa, jeudi 21 novembre 1985

[Translation]

Le Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires se réunit aujourd'hui à 11 heures.

M. Howard E. Crosby (vice-président) occupe le fauteuil.

Le vice-président: La séance du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires est ouverte. C'est notre vingtième séance et à mon avis, c'est énorme. Si les députés jettent un coup d'œil à l'ordre du jour, ils remarqueront que le premier article est spécial car il concerne le Règlement de l'impôt sur le revenu dont l'effet est rétroactif. Le greffier du comité m'a dit qu'il serait préférable de l'étudier à notre prochaine séance parce que des représentants de Revenu Canada ou du ministère des Finances ou des deux y assisteront. S'il n'y a pas d'objection, nous allons donc en reporter l'étude et l'inscrire à l'ordre du jour de cette séance.

Le sénateur Godfrey: Puis-je faire une remarque? Le comité avait contesté le libellé de ce règlement, mais aucune nouvelle formulation n'a été proposée. Notre conseiller juridique a-t-il quelque chose à dire à ce sujet?

M. François-R. Bernier (conseiller juridique du comité): Je crois que c'est une des raisons pour lesquelles M. Cuerrier voudrait témoigner devant nous. Il devrait pouvoir répondre à votre question.

Le sénateur Godfrey: Je crois que le problème serait résolu en ajoutant simplement l'expression «n'a qu'un effet exonérateur».

Le vice-président: Si vous êtes d'accord, nous reporterons l'étude de cet article à notre prochaine séance.

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Y a-t-il d'autres articles à l'ordre du jour que les députés désirent corriger ou changer?

DORS/74-8, RÈGLEMENT SUR LE LOGEMENT D'INDIENS QUI VIVENT HORS DES RÉSERVES ET D'ESQUIMAUX

Le sénateur Godfrey: Non. Sous cet article, il y a la mention «réponse satisfaisante» suivie d'un petit point d'interrogation. Le conseiller juridique pourrait peut-être nous expliquer brièvement de quoi il s'agit.

M. Bernier: Manifestement, le temps résoud certains problèmes. Les objections du comité à ce règlement ont été communiquées au ministère en 1975. Dix ans plus tard, le programme a été abrogé. Donc, évidemment, cela fait notre affaire, en un sens. Le problème est résolu.

Le vice-président: Il semble que ce qui prévaut au sujet de cet article, ce sont les négociations avec des membres de groupes d'intérêt car elles ont maintenant été mises en veilleuse. Cela règle donc le cas de cet article, n'est-ce pas?

Des voix: D'accord.